

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL Provence Alpes Côte d'Azur
Exercice 2021

Développement de la relation entreprises et
de la mise en œuvre de la clause d'insertion
dans les marchés publics

PLAN LOCAL pour L'INSERTION ET DE L'EMPLOI



Métropole Aix-Marseille-Provence
Territoire du Pays de Martigues

Introduction

La Région Provence Alpes Côte d'Azur a fait de la solidarité et de la lutte contre le chômage l'une de ses priorités. Ces orientations sont inscrites dans le nouveau dispositif « Contrat Régional pour l'Emploi et une Économie Responsable » (CREER) adopté en février 2011 et structuré autour de 3 enjeux stratégiques :

- Un emploi pour tous,
- Favoriser la création et le développement des entreprises et de l'activité,
- Soutenir un mode de développement économique citoyen et responsable.

Pour répondre au premier enjeu, la Région réaffirme en décembre 2011 son partenariat avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi qu'elle soutient depuis 1998. La politique régionale de soutien des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (fortement soutenu par le Fonds Social Européen (FSE)) joue un rôle déterminant dans l'action du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues, ce dispositif partenarial, initié par la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, est destiné à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

Le soutien du Conseil Régional PACA vise :

- A positionner les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi en tant que relais des politiques régionales
- A soutenir la fonction d'ingénierie des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi
- Plus récemment en positionnant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi comme prescripteurs officiels des actions de formations financées par la Région, à œuvrer pour la sécurisation des parcours des publics en difficultés.

Conformément aux objectifs fixés par la Communauté Européenne, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont identifiés comme un des pivots des programmes opérationnels du Fonds Social Européen (FSE) sur l'axe 3 du programme opérationnel « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des publics durablement exclus du marché du travail en leur proposant un accompagnement vers l'emploi leur permettant de suivre un parcours personnalisé d'accès à l'emploi.

La démarche partenariale du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues est formalisée dans le cadre d'un protocole d'accord d'une durée de 5 ans (2018-2022) et d'une programmation annuelle qui déterminent les orientations stratégiques, les actions prévues, les objectifs quantitatifs et qualitatifs et les engagements financiers des signataires. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les engagements du FSE, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

Diagnostic du territoire du Pays de Martigues (Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays de Martigues) :

La population de la Métropole Aix Marseille Provence Conseil de Territoire du Pays de Martigues s'élève à 71 340 habitants et couvre 3 communes (données 2016 Insee) :

- Martigues : 48 783
- Port de Bouc : 16 682
- Saint Mitre les Remparts : 5 875

Sur le plan démographique :

On constate une progression de 7,7% de la population active sur le Territoire du Pays de Martigues entre 1999 et 2011 ; une reprise de la croissance démographique est engagée mais le vieillissement de la population s'accélère sur la période (les + de 60 ans ont augmenté de 25%).

Après une décennie de recul démographique (- 966 habitants entre 1990 et 1999), le Territoire du Pays de Martigues connaît depuis 2000 un renouveau démographique, qui se caractérise par un solde naturel positif constant.

On observe un regain d'attractivité de la ville centre Martigues, qui offre un solde migratoire en progression, attirant et fixant de nouveaux ménages.

Port de Bouc se distingue par une part des « moins de 18 ans » et des « 65 ans et plus » plus importante par rapport aux catégories en âge de travailler (18/64 ans).

Sur l'ensemble du Territoire du Pays de Martigues, on observe que les femmes sont légèrement plus représentées que les hommes (51 % contre 49 %).

Bien que la part des populations immigrées et étrangères soit légèrement inférieure à la moyenne de l'unité urbaine, la situation est fortement contrastée au sein du Territoire du Pays de Martigues : près d'1 habitant sur 5 de Port de Bouc est immigré ou d'origine étrangère, 14.7 % à Martigues et 6.4 % à St Mitre Les Remparts. Cela induit notamment des problématiques de maîtrise de la langue et d'insertion sociale et professionnelle.

Une fragilisation d'une partie de la population :

Sur le territoire, on observe une augmentation de l'isolement des ménages. La composition des ménages se distingue par une forte proportion de familles ; 14.3 % de ces familles sont monoparentales, avec une surreprésentation de celles composées d'une femme seule avec enfants.

Le niveau de revenus des ménages s'améliore mais les écarts de revenus se creusent sensiblement. Près d'un ménage sur 2 n'est pas imposable, ce chiffre grimpe à 3 sur 5 à Port de Bouc.

La demande d'emploi et les bénéficiaires de minimas sociaux :

Au début de la crise économique de 2008, notre territoire est rapidement très touché par le chômage et ce sont les moins de 25 ans et les seniors qui seront les plus exposés.

Aujourd'hui encore, la situation subsiste pour les « 50 ans et + », qui sont victimes d'une hausse de 6.3 % de la demande d'emploi entre mars 2014 et mars 2015.

Les jeunes et les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) caractérisent les publics fragiles sur le marché de l'emploi.

La demande d'emploi des jeunes représente 15 % de la Demande d'Emploi Fin de Mois (DEFM) totale (supérieure d'1.4 % à la moyenne régionale). Toutefois, on observe les premiers effets des mesures prises par l'État pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes ; en effet, le taux de chômage des jeunes de niveau V a reculé de 16 % et ceux de niveaux infra V de 5.6 %. Cette baisse est nettement moins marquée au niveau régional.

Plus l'ancienneté d'inscription au chômage est importante, plus son évolution est sensible sur le territoire (+ 12.7 % sur les 12 derniers mois au-delà de 3 ans d'inscription). Les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée représentent 44 % de la DEFM totale (VS 40.6 % en région PACA), atteignant 45 % à Martigues.

En termes de nature d'emploi, les ouvriers spécialisés et qualifiés subissent une évolution plus importante qu'en région de leur taux de chômage. Celui des employés qualifiés a progressé de plus de 46 % sur les 12 derniers mois.

Le nombre d'allocataires de minimas sociaux sur le Territoire du Pays de Martigues s'élève à 11331, dont 4128 sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), 997 de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et 6206 de bas revenus (Source : CNAF 2013). On souligne une augmentation sensible des bénéficiaires du RSA entre 2013 et 2014 (+ 18 %), le territoire de Port de Bouc étant particulièrement impacté.

On observe une évolution significative de leur nombre par rapport aux 12 mois précédents (De 1.9 à 5.3 % en fonction des catégories), parfois supérieure à celle observée en Région PACA.

En termes d'âge, on trouve la majorité des allocataires à bas revenus dans la catégorie « 25/39 ans » (40.8 % VS 37.8 % en PACA) ; les « moins de 25 ans » représentent 7 % de ces allocataires (VS 7.5 % en PACA) et les « 50 ans et + » 24.5%.

Logiquement, le nombre de nouveaux allocataires CAF a progressé en 2013 par rapport à 2012.

Sur le plan économique :

L'industrie domine historiquement notre bassin économique. Le Territoire du Pays de Martigues, située au cœur d'un des plus importants complexes industriels et chimiques d'Europe, bénéficie d'une bonne implantation de l'industrie classique (sidérurgie, raffinage, pétrochimie) qui a permis le développement d'un secteur tertiaire industriel dynamique (logistique, maintenance).

Le Territoire du Pays de Martigues compte 10 zones d'activités économiques créatrices d'emplois. Réparties principalement sur Martigues et Port de Bouc, elles comptent 755 entreprises, employant plus de 13 000 salariés. Une entreprise du territoire sur 5 est installée dans ces zones d'activités, qui génèrent 50 % des emplois.

Le secteur des services connaît une forte progression depuis 2007.

Cette situation géographique offre des potentialités de foncier économique (friches industrielles) et de développement de nouvelles filières.

Toutefois, les entreprises sont confrontées à une pénurie de main d'œuvre locale qualifiée, qui désaffecte les métiers industriels.

Le Territoire du Pays de Martigues semble aujourd'hui mieux résister au chômage mais l'emploi reste fragile. La situation des jeunes s'améliore mais l'emploi est plus précaire (temps partiels, emplois moins qualifiés) ; de plus, certaines catégories telles que les femmes, les seniors, les DELD peuvent être victimes de discrimination à l'embauche.

Sur le plan de la formation :

On constate sur le territoire une offre de formations professionnelles et un niveau de formation en progression (privilégiant des filières courtes). On assiste à une déscolarisation plus rapide des jeunes et une offre d'enseignement général inégalement répartie.

Cadre d'intervention

Le cadre d'intervention du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues vise à :

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour améliorer le taux d'insertion professionnelle réussie,
- Promouvoir et proposer aux participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi toutes les formes de mise en emploi et d'activité,
- Développer l'offre d'insertion par la promotion des clauses d'insertion auprès des donneurs d'ordre et des accompagnateurs à l'emploi afin de faciliter l'accès à l'emploi des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- Diversifier l'offre d'emploi dans le cadre des marchés en clauses d'insertion pour assurer sa mise en adéquation avec les profils et compétences des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (notamment du public féminin).

L'action développée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues est transversale à deux des trois axes d'intervention définis par le Conseil Régional dans le cadre de la fonction « Ingénierie de projet » :

- la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics
- le développement des relations avec les entreprises

Le contenu de l'opération, à travers les deux axes d'intervention permet un enrichissement des étapes de parcours, mobilisées par les accompagnatrices à l'Emploi, au bénéfice des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues.

L'objectif visé est de renforcer qualitativement les étapes des parcours et d'améliorer le taux d'accès à l'emploi des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Description de l'action :

Quels sont les objectifs de l'action :

Faciliter l'accès à l'emploi durable des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues, afin d'en améliorer le taux d'insertion professionnelle réussie.

- Observer les parcours des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues pour un meilleur repérage de leurs freins, de leurs atouts et de leurs besoins (notamment en terme de formation), afin de pouvoir leur proposer des solutions adaptées.
- Développer l'offre d'insertion par la promotion des clauses sociales d'insertion auprès des donneurs d'ordre publics et privés et des accompagnateurs à l'emploi, afin de faciliter l'accès des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues à ces offres d'emploi « réservées ».
- Augmenter et diversifier l'offre d'emploi dans le cadre des marchés clausés pour assurer sa mise en adéquation avec les profils et compétences des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues (notamment du public féminin).
- Impliquer et mobiliser les structures d'insertion par l'activité économique du territoire dans le cadre de la construction des parcours d'insertion des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues et des clauses d'insertion.
- Favoriser le rapprochement entre les entreprises du territoire et les profils des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues.
- Élargir le portefeuille des entreprises partenaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues, visant prioritairement les secteurs d'activités en lien avec les projets professionnels des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (recherche d'offres ciblées).

La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés au bénéfice de publics très éloignés de l'emploi est l'action centrale du PLIE, visant leur accès ou leur retour à une insertion professionnelle ou à un emploi durable.

Dans la construction des parcours des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du pays de Martigues, les accompagnateurs s'appuieront sur le maillage territorial que le PLIE a su créer, sur l'offre de services de droit commun (notamment l'offre de formation), la programmation spécifique du PLIE et son partenariat avec le monde économique.

Ces collaborations et outils contribueront à la levée des freins à l'emploi de ses participants, à leur (re)dynamisation, à leur montée en compétences et qualifications par le biais d'actions de formation, à leur accès à l'autonomie face à la recherche d'emploi et à leur rapprochement du monde de l'entreprise.

La mobilisation des acteurs économiques (notamment dans le cadre des clauses sociales d'insertion et de la recherche d'offres ciblées) est l'une des composantes importantes des parcours d'insertion des publics accompagnés.

Le contenu de l'action proposée doit permettre un enrichissement des étapes de parcours que les accompagnateurs à l'emploi mobilisent de façon individualisée et incontournable, pour répondre aux besoins individuels des participants.

Cet enrichissement, tant quantitatif que qualitatif, doit être de nature à proposer aux une offre de services spécifique, et notamment de nouvelles formes de rapprochement avec le monde économique (entreprises, fédérations...).

Depuis 2013, le PLIE du Pays de Martigues est identifié comme l'outil de coordination de la clause sociale d'insertion sur son territoire.

Au-delà des clauses d'insertion, la nécessité de mobiliser les entreprises dans le cadre de la construction des parcours d'insertion des participants se confirme.

Les clauses d'insertion offrent peu d'opportunités au public féminin et au public senior, tous deux représentés au sein des participants.

Deux chargés de mission à temps plein (identifiés dans ce dossier comme « facilitateur des clauses d'insertion et chargé de relation entreprises ») sont dédiés au partenariat avec les acteurs économiques du territoire.

Date prévisionnelle de début de réalisation : 01/ 01 / 2021

Durée prévue en mois : 12 mois

Quel est le contenu de l'action :

L'action est déclinée selon deux axes d'intervention :

- mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics
- développement des relations avec les entreprises,

La mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics

Les facilitateurs des clauses sociales ont pour mission spécifique de piloter la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion sur le Territoire du Pays de Martigues. L'objectif étant de conseiller et d'accompagner à la réalisation de l'action, centraliser l'information, anticiper les besoins de main d'œuvre, veiller à la bonne exécution des engagements (inscrits dans l'acte liant l'entreprise titulaire au donneur d'ordre) et évaluer le dispositif. Conformément aux orientations du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, les axes prioritaires de l'action « Mobilisation des entreprises dans les parcours d'insertion » sont :

- la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics
- le développement des relations avec les entreprises

Pour répondre à ces orientations, le PLIE assure la mise en œuvre et le suivi de cette action.

Les facilitateurs des clauses d'insertion :

- Contribuent à l'élaboration de « l'engagement d'insertion et de ses annexes »,
- sont destinataires du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- sont destinataires du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'acte d'engagement transmis par le maître d'ouvrage.
- informent les entreprises soumissionnaires sur les différentes modalités de mise en œuvre, strictement en matière d'outils et de dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi. Il présente également son offre de services globale en direction de l'entreprise.
- Concrétisent son offre de service : pré-sélection des candidats (participants du PLIE prioritairement), aide au choix du contrat, présentation des structures d'insertion par l'activité économique et de leur rôle dans le cadre des clauses sociales d'insertion, anticipation des besoins en matière de formation...
- Favorisent les conditions de réalisation de l'engagement d'insertion par les entreprises attributaires,
 - Mobilisent les publics prioritaires et accompagne les phases de recrutement,
 - Assurent le suivi de l'action d'insertion,
 - Rendent compte aux donneurs d'ordre de la réalisation du volet insertion du marché.

Un suivi régulier est assuré avec les maîtres d'ouvrage du territoire afin de :

- Promouvoir le dispositif des clauses d'insertion,
- Suivre le bon déroulement des projets programmés et en cours de réalisation,
- Anticiper les programmations d'opérations (identification des lots, calcul des heures à réserver à l'insertion) en lien avec les projets professionnels et compétences des publics (participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi notamment),
- Développer les marchés de services en faveur du public féminin.

Une cellule opérationnelle « Clauses d'insertion » a été constituée. La sécurisation des parcours des bénéficiaires des clauses d'insertion est un de ses objectifs prioritaires.

Elle regroupe les prescripteurs et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification BTP présents sur notre territoire. Elle a vocation à anticiper les besoins en personnel et en compétences liés au développement des marchés incluant des clauses sociales et surtout à créer un cadre structurant, nécessaires au bon déroulement du processus et à la sécurisation des parcours des salariés en insertion.

Elle permet de :

- Partager une information exhaustive sur les marchés clausés,
- Garantir la mobilisation des publics bénéficiaires des heures d'insertion,
- Organiser les recrutements avec les entreprises ou les structures intermédiaires,
- Anticiper les étapes de parcours des candidats au sein des structures d'insertion par l'activité économique pour éviter toute rupture,
- Faciliter les passerelles entre les différentes structures d'insertion par l'activité économique,
- Coordonner le suivi dans l'emploi,
- Organiser des actions connexes répondant aux besoins des candidats inscrits dans le dispositif des clauses d'insertion, relevant notamment de la formation (montée en connaissances et compétences),
- Renforcer le partenariat entre les différents acteurs intervenant dans le champ de l'insertion sur le territoire,
- Valoriser l'effet levier des clauses sociales (heures de travail réalisées par un salarié en sus des heures clausées).

Cette action vise à intégrer les clauses d'insertion dans la plupart des marchés publics et privés générés par les donneurs d'ordre du territoire. Mais également de diversifier les offres proposées afin d'offrir des opportunités au public féminin, et ainsi favoriser l'égalité des chances dont les donneurs d'ordre font régulièrement l'objet d'une afin de diversifier les profils des participants aux clauses d'insertion.

Le PLIE maintiendra sa contribution aux travaux du réseau régional des facilitateurs des clauses d'insertion et collaborera étroitement avec toutes les collectivités territoriales susceptibles de développer l'inclusion des clauses sociales d'insertion dans leurs marchés publics.

Le développement des relations entreprises

Les Chargés de relation entreprises poursuivront la proposition d'une offre de services de nature à multiplier et diversifier les propositions d'emploi correspondant aux besoins et profils des participants et à favoriser leur mise en relation des acteurs économiques.

Le partenariat, installé sur notre territoire avec le Pôle Emploi, contribuera à faciliter cette mise en relation. En effet, le PLIE disposera d'un accès exhaustif aux offres collectées par Pôle Emploi (mais pas forcément diffusées) et permettra de positionner en direct les participants.

L'action des chargés de relations Entreprises devra répondre aux besoins des participants dont le projet et le profil professionnel auront été validés, sur la base d'une expérience professionnelle, d'une formation, d'enquêtes métiers, d'immersion en entreprise et/ou des conclusions d'un travail mené sur le projet professionnel dans le cadre d'une Action Intensive de Recherche d'Emploi (AIRE).

Les situations de chaque participant feront l'objet d'une présentation aux chargés de relation Entreprises par les accompagnateurs à l'emploi.

Cette qualification des « files actives » du PLIE va permettre aux chargés de relation Entreprises la mise en place d'une stratégie de nature à rapprocher l'offre de la demande d'emploi.

Elle reposera sur des actions concrètes :

- Développement d'un partenariat avec des entreprises de travail temporaire du territoire, intermédiaires souvent incontournables pour accéder à l'emploi durable (notamment dans le secteur industriel dominant notre bassin d'emploi)
- Prospection ciblées, en fonction des profils professionnels des participants du PLIE, des entreprises implantées sur les zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales du territoire.
- Développement du partenariat avec les organismes de formations proposant des formations en alternance et des débouchés vers l'emploi intéressants (notamment sur les métiers en tension)
- Contribution / Participation à toutes les initiatives menées sur le territoire en direction des acteurs économiques, telles que les forums emploi, forums formation, job dating, matinales de l'emploi, bus de l'emploi, accélérateur à l'emploi...
- Organisation de visites d'entreprises afin de permettre aux adhérents de découvrir un secteur professionnel, visualiser son environnement ainsi que le cadre de travail. Le but étant de rapprocher le monde de l'entreprise des demandeurs d'emploi accompagnés, pour ces derniers de démystifier le monde de l'entreprise.

Les participants de niveau V ou infra représentent une dominante dans les files actives. Pour répondre également aux exigences des entreprises et être mieux armés face à une concurrence accrue sur le marché du travail, les participants devront souvent acquérir des connaissances et compétences complémentaires, voire de base. Il sera nécessaire de mobiliser des étapes de formation.

Ces étapes « Formation », mobilisées si possible durant les premiers mois du parcours, relèveront en priorité de l'offre de services de droit commun. L'accompagnateur à l'emploi informe le participant sur l'ensemble des dispositifs de formation existants, et notamment ceux Conseil Régional, sur les conditions d'accès, sur le statut, le financement et l'éventuelle rémunération.

Si aucune réponse n'est offerte dans le cadre du droit commun, l'accompagnateur à l'emploi a l'opportunité de solliciter, sur la base de devis, le financement d'un coût pédagogique de formation par le FSE (enveloppe spécifiquement dédiée dans le cadre de la programmation du PLIE) attribuée sur avis de la commission d'intégration et de suivi de parcours du PLIE.

Un éventuel travail sur la transférabilité et la transversalité des compétences acquises pourra être également proposé dans le cadre d'un travail mené sur la confirmation du projet professionnel.

Enfin les orientations en direction des structures de l'insertion par l'activité économique devront être proposées dès que la situation d'un participant nécessite une étape de parcours permettant de travailler sur la redynamisation, les savoirs être, la compréhension de consignes et sur l'intégration d'une équipe de travail et utiliser cette étape comme tremplin pour le marché de l'emploi.

Quels sont les publics cibles de l'action :

Les caractéristiques du public éligible au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues sont définies précisément dans son protocole d'accord 2018-2022.

Ce public fait partie de ceux prioritaires des politiques de l'emploi et de l'insertion, présents en nombre sur le Territoire du Pays de Martigues.

Il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi de par le cumul de nombreux freins périphériques.

Ils sont majeurs et résident sur le Territoire du Pays de Martigues. En termes de statut, ils sont bénéficiaires de minimas sociaux (RSA socle, Allocation Spécifique de Solidarité, AAH), demandeurs d'emploi de longue durée et/ou travailleurs handicapés.

Le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues précise qu'au regard des caractéristiques du territoire, une attention particulière devra être portée :

-aux personnes de bas de niveau de qualification

-aux personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

-au public féminin, particulièrement touché par le chômage dans notre environnement économique très industrialisé.

Les seules mesures de droit commun étant insuffisantes pour permettre leur retour à l'emploi, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues offre un accompagnement individualisé et renforcé, assuré par un référent unique, nommé « Accompagnateur à l'emploi ».

Les objectifs quantitatifs 2021 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues :

- 450 personnes à minima à accompagner et un taux d'insertion professionnelle réussie visé de 50 % (dont 8% formation) pour les participants sortants du dispositif,
(Taux = nombre d'insertions professionnelles réussies / total des sorties).

La globalité des 450 personnes qui seront accompagnées par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi en 2021 seront éligibles à l'action présentée, qu'elles relèvent de l'axe « clauses d'insertion/relation entreprises » et ou « développement de la relation entreprises ».

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

- Maison de la Formation et de la Jeunesse de Martigues (MDFJ),
- Maison des Services au Public de Port de Bouc (MSP),
- Maison de la Jeunesse et du Social de Saint Mitre les Remparts.
- les quartiers prioritaires du territoire du Pays de Martigues

Quels sont les moyens prévus de mise en œuvre de l'action ?

Au total, 2,06 ETP interviennent sur l'appel à projet 2020 répartis comme suit :

le développement des relations entreprises :

1,02 ETP sont dédiés à cet axe :

- 1 chargé(e) de relations entreprises pour 1ETP
- 1 agent d'accueil pour 0,02 ETP

La mise en œuvre de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics

1,04 ETP sont dédiés à cet axe :

- 1 chargé(e) de la mise en œuvre de la clause sociale pour 1 ETP
- 1 agent d'accueil pour 0,04 ETP

Quels indicateurs vous permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs prévus ?

Au-delà du taux de sorties positives qui seront réalisées en 2021, nous souhaitons définir un certain nombre d'indicateurs de nature à apprécier les aspects qualitatifs de l'action.

A ce titre, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues propose de retenir les indicateurs suivants :

- Le nombre et la qualité des donneurs d'ordre à l'origine des marchés incluant une clause d'insertion,
- La qualité des offres d'emploi et la nature des contrats de travail proposés dans le cadre de ces marchés,
- La qualité de l'appui technique (aux donneurs d'ordre et entreprises titulaires des marchés) et de l'animation (structures d'insertion par l'activité économique, prescripteurs...) proposés par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion sur son territoire,
- Le nombre d'heures d'insertion prévisionnelles et réalisées dans ce cadre,
- L'appréciation de l'effet levier des clauses d'insertion dans l'évolution des parcours d'insertion des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- Le nombre et la qualité des initiatives menées par le PLIE du pays de Martigues en direction des acteurs économiques, contribuant à leur mise en relation avec des participants accompagnés (évènementiel du Territoire),
- Le volume d'entreprises partenaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- Le nombre de participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi bénéficiaires des outils et actions spécifiques développés dans le cadre de l'action en lien avec l'entreprise,
- Le nombre et la qualité des étapes « formations » et de Mise à disposition en structures d'insertion par l'activité économique mobilisées dans le cadre de la construction des parcours d'insertion des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.
- le nombre d'entreprises contactées et intégrant le PLIE comme partenaire dans le cadre d'un recrutement

Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ? (à remplir le cas échéant)

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues est cofinancé par le Fonds Social Européen, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, le Conseil Régional PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays de Martigues.

Au-delà de l'obligation de publicité imposée par le financement européen, il sera fait état de ces différents financeurs auprès des partenaires et participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi bénéficiaires de l'action présentée.

Concernant les aspects pédagogiques de l'action, la communication s'effectuera en direction des entreprises et des partenaires professionnels et institutionnels du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, à savoir :

- Entreprises et donneurs d'ordre engagés dans les marchés publics incluant une clause d'insertion, ainsi que d'autres donneurs d'ordre potentiels (collectivités, bailleurs sociaux...),
- Fédérations professionnelles et entreprises inscrites dans le fichier Entreprises du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues,
- Dans le cadre des instances de pilotage du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (Comités Techniques Opérationnels et Comités de Pilotage), lors des réunions consacrées à l'activité du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues, des journées thématiques Emploi de la Maison de la Formation et de la Jeunesse : résonance semaines sectorielles de la Cité des Métiers, forums divers, débats...
- Membres de la structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, ainsi que les accompagnateurs à l'emploi qui pilotent les parcours d'insertion des participants et créent les conditions de leur mobilisation sur cette offre de services spécifique.

Veuillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente:

Portage de l'action :

Métropole Aix-Marseille Provence – Territoire du Pays de Martigues CT6
Direction Emploi Formation Insertion
SIRET : 20005480700348

Territoire :

Le Territoire du Pays de Martigues regroupe trois communes :

- Martigues
- Port-de-Bouc
- Saint Mitre Les Remparts

Personne chargée du dossier :

GONZALEZ Jean-Michel
Chef de Service Emploi Formation Insertion du Territoire du Pays de Martigues.

Adresse :

Maison de la Formation et de la Jeunesse
Quai Lucien Toulmond
Quartier de l'île
13500 MARTIGUES
Tel : 04 42 49 45 98
Fax : 04 42 80 56 40
Mail : jean-michel.gonzalez@ampmetropole.fr